

Appui renforcé vers la validation des acquis de l'expérience

Accompagnement VAE - Validation des Acquis de l'Expérience

La démarche VAE

La validation des acquis de l'expérience inscrite dans la « loi de modernisation sociale » du 17 janvier 2002, constitue une modalité nouvelle d'obtention d'une certification. Elle pose le principe que l'expérience, salariée ou non, produit des compétences équivalentes à celles provenant de la formation.

Les diplômes éligibles

Diplômes de l'animation : BPJEPS / DEJEPS/ DESJEPS

Public et prérequis

Pour toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à 1 VAE.

Voir en ligne : <http://www.vae.gouv.fr/>

Les étapes de la VAE

S'informer et être conseillé, déposer le dossier de validation, évaluer et passer en jury, décision du jury

Programme

- Entretiens d'exploration du parcours
- Inventaire des expériences salariées, non salariées et bénévoles, mise en avant des plus pertinentes par rapport au référentiel de la certification visée.
- Entretiens d'explication des activités
- Contexte des activités et des procédures mises en œuvre
- Accompagnement à l'élaboration du dossier de validation / livret 2
- Constitution du dossier avec les activités les plus pertinentes par rapport au référentiel de la certification visée, aide au rassemblement et choix des preuves.
- Recherche des financements
- Préparation de l'entretien avec le jury
- Valoriser la réussite totale ou partielle
Accompagner l'échec total ou partiel
Orienter le candidat vers de nouvelles pistes

Vous avez un projet de VAE, vous avez obtenu la recevabilité de la part de la DRJSCS et vous souhaitez être accompagné pour la partie 2 du dossier VAE, merci de nous contacter : **Campus Léo Lagrange**

Modalités pédagogiques

En présentiel ou/ et distanciel

Nombre d'heures

24 heures maximum à confirmer à la suite de la première rencontre.

La durée de la prestation est évaluée et modulée en fonction des besoins et du profil de la personne : repérage des compétences, aide à la rédaction du dossier de validation, aide à la préparation de la mise en situation professionnelle et de l'entretien...

Coût horaire

50 euros TTC/heure.

Éligible au compte professionnel de formation (CPF)

Pour tout projet et question veuillez contacter le centre de formation contact@campus-leolagrange.org

Tous nos sites sont accessibles PMR.

Vous êtes en situation de handicap ? N'hésitez pas à nous contacter au 01 53 09 00 45.

Nos parcours sont individualisés et adaptés à chacun